

Conseil métropolitain de Toulouse Métropole

10 février 2022

8.1 Projets 3ème ligne de métro et ligne aéroport express (Toulouse Aerospace Express) : avis de Toulouse Métropole sur le dossier d'autorisation environnementale - DEL-220155

Monsieur le Président, chers collègues,

Avant-hier, en conseil municipal, alors que nous devions donner un avis sur l'enquête environnementale de la 3^e ligne de métro, nous avons eu droit à un numéro de haute voltige destiné à détourner l'attention des trop nombreuses carences de cette enquête environnementale.

Aimer Toulouse tordant la vérité pour nous faire dire que nous serions contre une troisième ligne de métro. La technique, ne surtout pas répondre à nos questions, puis passer à l'interrogatoire de la minorité en ignorant les mains levées pour demander la parole mais en interrogeant ceux qui ne demandaient pas la parole, avec des élus de la majorité qui récitent leur leçon, mais qu'on ne peut pas interroger.

Tout cela alors que nous sommes pour une 3^e ligne de métro, mais que nous contestons l'impact environnemental du tracé et le phasage que vous avez choisi. Nous dénonçons une enquête environnementale insincère, contestable et contestée. Nous nous appuyons sur les analyses de plusieurs associations, dont celles qui ont obtenu de la justice l'annulation du PDU et du PLUi-H, associations qui dénoncent des contradictions entre vos propres documents, vos réponses peu convaincantes aux recommandations de la MRAE de juin 2021, des arrachages d'arbres insuffisamment compensés, l'indisponibilité du tramway T2 pendant 3 ans, pas de lien avec un REV très en retard, et surtout une sous-estimation des émissions de gaz à effet de serre et une surévaluation des émissions de la flotte automobile évitée. Et je vais vous éviter la liste complète des manquements de cette étude car cela nous prendrait bien trop de temps.

D'ailleurs, outre l'alerte de décembre 2018 de la chambre régionale des comptes, la Banque Européenne d'investissement (BEI), spécialisée dans le financement des collectivités dans le cadre de projets environnementaux, ne s'y est pas trompée en refusant de financer la 3^e ligne. Et votre soutenabilité financière qui n'envisage et n'analyse pas de manière prospective les conséquences durables de cette crise sanitaire.

En effet, vous refusez de questionner l'affirmation d'une croissance démographique et économique soutenue avec une tendance qui serait la même sur 10 ans. Alors que des signaux de moins en moins faibles commencent à parler de démétropolisation, par exemple la dernière étude de la FNAIM (Fédération nationale d'Immobilier) avec Le Monde qui titrait « Immobilier : la démétropolisation post-confinements rééquilibre les territoires », ou France Stratégie qui objective le rebond des villes moyennes au détriment des métropoles. Alors même que sur le PCAET nous sommes très loin de tenir les objectifs, vous nous proposez une ligne de métro qui au final ne réduira que de 3% les gaz à effet de serre à 20 ans de la mise en service.

Le pompon, aussi, puisque vous reconnaissez que le bilan carbone présenté durant l'enquête publique était incomplet. Et vous vous engagez à le réactualiser avant la fin de l'année. Mais vous voulez quand même qu'on le vote aujourd'hui.

Nous sommes pour une 3^e ligne de métro sous réserve qu'elle s'inscrive dans un nouveau plan de déplacement urbain qui assure une desserte de l'ensemble de la métropole et pas seulement de 3 villes sur 37. Or, vous n'avez aucun projet structurant à l'échéance de 2030 mais vous comptez construire quand même la moitié des logements prévus hors de la ville de Toulouse.

Sachant qu'outre les obligations légales que vous avez et sur lesquelles vous vous asseyez régulièrement comme l'a montré le Tribunal Administratif, comment allez-vous permettre aux habitants des 114 communes du périmètre de transport urbain de se passer de leur voiture ? Comment allez-vous éviter qu'ils viennent tous saturer davantage encore la rocade et aggraver les problèmes respiratoires des pitchounes de Toulouse ?

C'est pourquoi nous réclamons un nouveau débat public sur les mobilités comme la permet la loi, 5 années après le dernier qui a eu lieu en 2017, la révision du PDU en urgence.

Et profitez-en pour nous communiquer les études multimodales sur le projet de RER et l'étude de Citec sur le vélo.

Et ne dites pas que cela dépend du préfet car vous en avez la co-maitrise. On va finir par croire que vous avez des choses à cacher.